



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210608-DPCCLLO_2021_149-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande déposée par la SAS Unipersonnelle Arka Habitat d'occuper le bureau n°8 d'une superficie de 19,36 m², à la pépinière d'entreprises, 24 rue des Artisans- Zone de Loupien 64360 MONEIN, à partir du 2 juillet 2021.

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la SAS Unipersonnelle Arka Habitat, une convention d'occupation précaire et d'accompagnement d'une durée de 36 mois, pour l'occupation du bureau n° 8, 24 rue des Artisans- Zone de Loupien 64360 MONEIN, à partir du 2 juillet 2021.

Article 2 : de préciser que la convention prendra effet le 2 juillet 2021, sous réserve de fournir une attestation d'assurance pour le dit-local.

Article 3 : de fixer le loyer mensuel à 198,66 € HT assorti d'un forfait de services à hauteur de 110 € HT par mois et des charges en sus.

Fait à Mourenx, le 8 juin 2021

Patrice LAURENT

